

21 05 2021 – *Projet de résolutions*

## Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 24 juin 2021

### 1<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 1<sup>ère</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 2<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport moral, administratif et de gestion du président du conseil d'administration, déclare l'approuver sans réserve.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 2<sup>e</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 3<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport général du commissaire aux comptes, déclare approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sans réserve.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 3<sup>e</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 4<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire, après adoption des comptes annuels 2020, décide d'affecter le résultat déficitaire de 297 536 € aux réserves.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 4<sup>e</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 5<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire donne *quitus* au président, au trésorier et à l'ensemble du conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats, au titre de l'exercice 2020.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 5<sup>e</sup> résolution est :    adoptée                      rejetée

### 6<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale ordinaire valide la décision prise par le conseil d'administration du 5 novembre 2020 de maintenir la cotisation due par salarié à **93,00 € HT** pour les entreprises ou les groupes dont l'effectif est inférieur à 100 salariés et à **95,00 € HT** pour les entreprises ou les groupes dont l'effectif est supérieur à 100 salariés et approuve le budget 2021.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 6<sup>e</sup> résolution est :    adoptée                      rejetée

### 7<sup>ème</sup> résolution

Conformément aux statuts du CMPC en vigueur depuis le 17 juin 2015, l'assemblée procède au remplacement de

- M. Max JANVIER par Mme Francesca SACCHI-GUEGUEN, pour le groupe DENTSU-AEGIS.

De la même façon il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination de

- M. Abdelmajid LAAREJ, représentant syndical FO.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 7<sup>e</sup> résolution est :    adoptée                      rejetée

### 8<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

*pour* ..... voix                      *contre* ..... voix                      *abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 8<sup>ème</sup> résolution est :    adoptée                      rejetée

-----

## Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 24 juin 2021

### 9<sup>ème</sup> résolution

#### APPROBATION DE L'OPERATION DE FUSION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la fusion et du projet de traité de fusion arrêté et publié conformément aux articles 15-2 et 15-3 du décret du 16 août 1901, décide de la fusion entre le Centre Médical de la Publicité et de la Communication - Service Interentreprises de Santé au Travail (ci-après le « CMPC ») et le Service Interentreprises de Santé au Travail – Centre Médical de la Bourse (ci-après le « SIST CMB ») et approuve en conséquence ledit traité, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues audit traité.

Cette fusion entraîne la transmission universelle du patrimoine du CMPC au profit du SIST CMB, qui deviendra **Thalie Santé**. Par cette opération de fusion, le SIST CMB, qui deviendra **Thalie Santé**, reprend l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par le CMPC.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte de la composition du premier Conseil d'Administration à compter de la date d'effet de la fusion telle que définie à l'article 9 du traité de fusion ainsi que de la modification des statuts du SIST CMB, selon le projet annexé au traité de fusion, et du changement de dénomination sociale du SIST CMB à compter de la Date d'Effet de la Fusion.

Le Traité de fusion ainsi adopté par l'Assemblée générale définit les conditions, les modalités et les effets de cette opération. Ce Traité est annexé au procès-verbal adoptant la présente résolution.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, l'opération de fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> août 2021 à zéro heure, au plan juridique, comptable et fiscal.

A défaut de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives visées à l'article 11 du traité de fusion au 31 juillet 2021 minuit (24h), l'Assemblée générale autorise expressément le Président à signer un avenant au traité de fusion prorogeant le terme des conditions suspensives, ce terme pouvant être prorogé jusqu'au 31 octobre 2021 minuit (24h) au plus tard.

A la date d'effet de l'opération, le CMPC sera automatiquement dissout.

*pour* ..... voix

*contre* ..... voix

*abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 9<sup>ème</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 10<sup>ème</sup> résolution

#### AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LE TRAITÉ DE FUSION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale autorise le Président à signer le traité de fusion entre le CMPC et le SIST CMB, tel qu'il lui a été présenté, dans toutes ses dispositions.

*pour* ..... voix

*contre* ..... voix

*abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 10<sup>ème</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 11<sup>ème</sup> résolution

#### MANDAT DONNÉ AU PRÉSIDENT POUR SIGNER UN ÉVENTUEL AVENANT AU TRAITÉ DE FUSION

Vu le contexte sanitaire actuel et l'impact sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale autorise, si besoin, le Président à signer un avenant au traité de fusion afin de l'adapter aux éventuelles modifications législatives et réglementaires qui viendraient modifier les conditions de réalisation de la fusion et prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de la fusion.

*pour* ..... voix

*contre* ..... voix

*abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 11<sup>ème</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

### 12<sup>ème</sup> résolution

#### POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère au Président, en tant que de besoin, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence, de signer au nom et pour le compte de l'Association tout acte authentique et sous seing privé aux charges et conditions jugées nécessaires, de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine, d'établir tout acte confirmatif, réitératif, complémentaire ou rectificatif qui s'avérerait nécessaire, d'accomplir tout acte et toute formalité utile pour faciliter cette transmission, de constater la levée des conditions suspensives et, enfin, d'accomplir toute démarche ou toute formalité notamment en vue des publications légales ou réglementaires et faire toute déclaration fiscale ou autre.

*pour* ..... voix

*contre* ..... voix

*abstention* ..... voix

Après décompte des voix cette 12<sup>ème</sup> résolution est : adoptée                      rejetée

-----